LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES EN ALGERIE.

Pr. A. LAMARA MAHAMED

Laboratoire de biogénotoxicologie et santé au travail. Université d'Alger 1

Etat des lieux

- L' identification et l'évaluation des risques professionnels sont parcellaires et dues essentiellement aux travaux des universitaires et des médecins de santé publique.

- Les services de médecine du travail du secteur public éprouvent d'énormes difficultés dans l'exercice de leurs missions.

-Absence de source de financement,

-manque de matériel d' identification des risques:

- appareil draeger,
- sonomètre,
- luxmètre,
- anémomètre,
- hygromètre,
- thermomètre…

- Absence de matériel d'aide au diagnostic:

.audiomètre,

.ergovision,

.spiromètre,

.débitmètre de pointe…

Quand certains appareils existent il y a souvent une absence de la maintenance.

Dans les prévisions budgétaires annuelles des équipements la Médecine du travail est souvent omise. Elle n'est pas prioritaire nous dit on!

L'analyse des interfaces travailleurs/ postes de travail est très peu effectuée, car nécessitant une intervention multidisciplinaire.

- **L'INVESTISSEMENT DANS LA SANTE DES TRAVAILLEURS EST UNE EXIGENCE PRIMORDIALE, INCONTOURNABLE DANS LA REUSSITE D'UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'UN PAYS.**

La prévention des risques professionnels:

Perspectives en Algérie:

-Objectif principal avoir une interface

VAS/ ENVIRONNEMENT

PEAU/ ENVIRONNEMENT

La plus saine possible.

I- Identifier les substances dangereuses, toxiques et/ ou cancérogènes:

1- Logiciel national où toutes ces substances seraient répertoriées. Base de données nationale.

2-Accès à ce logiciel des pouvoirs publics tels :

- la douane nationale,
- le laboratoire national de toxicologie,
- les observatoires nationaux,
- l' INPRP,
- l' INSP,
- les services de médecine du travail….

3- création d'un registre des risques professionnels obligatoire dans toutes les entreprises et tenu par les chefs d'entreprises ou leurs mandants.

Registre contrôlé par l'inspecteur du travail.

III- Réactiver le fonctionnement des institutions et des commissions:

1- L' institut national d'hygiène et de sécurité qui à ce jour n'a rien produit.

C’est dommage, il aurait pu être un catalyseur d’ une prévention nationale intégrée et moderne.

2- La commission nationale des maladies professionnelles qui n’a pas siégée depuis longtemps.

La non création d'un tableau de réparation des TMS par exemple, induit une prévalence élevée en toute impunité, entraînant une dépense excessive de santé dépassant largement les indemnités qu'aurait versées la CNAS au titre d'une réparation si celle ci existait.

Par ailleurs, le système bonus malus sur les cotisations aurait quelque peu amorti les coûts de la réparation.

2- Moderniser et mettre à niveau l'INPRP

afin de passer à un palier supérieur d'expertise :

a- une unité de toxicologie dirigée par des toxicologues performants,

b- une unité d'ergonomie dirigée par des ergonomes spécialisés,

c- une unité d'hygiène industrielle dirigée par des hygiénistes industriels ingénieurs.

d- chacune de ces unités doit être équipée d'appareils et d'instruments performants.

Ce n'est qu'à ce prix que l'INPRP pourra prétendre à l'excellence et peut être exporter son savoir faire.

3- Commission technique à caractère médical:
(créée le 9 août 2004)
2006----------2009

Elle statue sur les litiges résultant de l'exercice des activités médicales en rapport avec la sécurité sociale.
Les réunions étaient mensuelles.
Plusieurs dizaines de dossiers ont été traités.
Cette commission a été dissoute fin 2009, sans préavis ni remerciements.

4-Créer une commission nationale du reclassement professionnel des travailleurs handicapés avec une déclinaison (wilaya, daïra et commune), équivalent de la Cotorep française (commission technique d'orientation et de reclassement professionnel).

Elles ont été remplacées en 2005 par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) .

Elle dépend de la maison départementale des des personnes handicapées (équipe pluri-disciplinaire).

Prérogatives:

-Aides à la recherche d'emploi,

-Aides incitatives à l'emploi,

-Aménagement du poste de travail,

-Aides à l'embauche,

-Accès à la formation professionnelle continue,

-Aides à l'accès à un emploi ordinaire.

2 millions de handicapés,

44 % handicap moteur,

32 % handicap lié à la compréhension et
et la communication,

32 % handicap visuel. (sources ONS).

La création de centres d'aide au travail devrait être l'un des moyens pour assurer le préapprentissage .

L'association d'aide aux inadaptés mentaux s' occupe de 11 CAT accueillant 700 handicapés. (source EL WATAN du 9 nov. 2017).

Ces CAT doivent exister officiellement sous l'autorité de l'état avec une prise en charge. Loi n° 02-09 du 8 mai 2002.

5- Créer un institut national du cancer qui comporterait:

a- une unité de statistiques,

b- une unité des cancérogènes utilisés en Algérie chargée de leur traçabilité, des conditions d'utilisation et de leurs effets,

c- une unité chargée des essais cliniques,

d- une unité de recherche.

6- Créer un observatoire des asthmes professionnels,

7- Renforcer le dispositif législatif et réglementaire,

8- Renforcer le contrôle de l'application des textes réglementaires,

9- Informatiser les dossiers médicaux,

10- Rendre publique les statistiques des AT/ MP validées par la CNAS,

11- Coordonner les statistiques du ministère de la santé et celles de la CNAS.

Ce sont là quelques pistes de réflexion concernant les exigences requises pour nous arrimer à CE TRAIN DE LA MODERNITE qui va vite, très vite, plus vite que la réflexion philosophique et éthique.

RÉAGISSONS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD.

Qu'est ce qu'un bon citoyen ?

Un bon citoyen est compétent dans son travail, honnête dans ses actions, avec un grand sens des responsabilités et au service de la société.

A. Lamara Mahamed.

MERCI.